

pour les transmettre jusqu'aux générations les plus reculées. J'ai cru qu'en ce jour il serait éminemment convenable de rappeler la vie de Champlain et de dire ce qu'est devenu son œuvre, afin de lui rendre cet hommage suprême que Tacite réclamait pour les grands citoyens : Non des louanges, mais une fidèle imitation de leur conduite. (*Triple salve d'applaudissements*).

En se levant aussitôt après, M. Grangier de la Marinière, sous-préfet de Pont-l'Évêque, le reconnaît en disant, avec bonne grâce, que c'est avec quelque défiance de ses propres forces qu'il prend la parole après un pareil orateur.

M. le Sous-Préfet dit en fort bons termes des choses très aimables à l'adresse des Canadiens. Il appelle de ses vœux une reprise sérieuse des relations commerciales et maritimes entre les deux pays, en s'appuyant pour cela sur les paroles mêmes du Président de la République conseillant aux Français de rechercher à l'extérieur de nouveaux foyers de rayonnement pour l'influence française.

Il termine en proposant un double toast à S. M. la Reine d'Angleterre et à M. le Président de la République.

Au nom de la ville de Honfleur, M. Paul Dumont, maire-adjoint, boit, en termes parfaits, à l'union des deux villes de Québec et Honfleur.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous remercier, au nom de la Municipalité, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la Société du *Vieux-Honfleur*, en acceptant de visiter notre ville pendant votre séjour en France.

Nous sommes d'autant plus heureux de cette visite qu'elle servira, je n'en doute pas, à resserrer les liens anciens qui unissent notre vieille cité à votre pays. En effet, c'est au cours d'un voyage préparé à Honfleur, comme vous l'avez rappelé vous-même, que Champlain fonda l'établissement de Québec; et, aux côtés de Champlain, nous voyons des Honfleurais figurer à la première page des annales du Canada.

Aujourd'hui encore, combien parmi vos compatriotes gardent précieusement le souvenir des traditions normandes, combien dont les ancêtres sont d'origine honfleuraise ?

N'est-il pas naturel que nous ayons pour ces parents d'outre-mer une amitié profonde, et que nous souhaitions ardemment de voir se développer les relations entre les deux peuples ? (*Bravos*).

Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Ministre, de m'avoir fourni l'occasion d'exprimer au représentant du gouvernement canadien les sentiments affectueux de notre population pour vos concitoyens.

Messieurs, je vous propose de boire à l'union des deux villes, Québec et Honfleur, et à leur commune prospérité.

Au cours d'une improvisation, M. Hector Fabre dit qu'en parcourant les rues pittoresques de Honfleur il a cru se retrouver dans celles de Québec; cela n'a fait qu'ac-

croître son admiration pour la première et sa vieille affection pour la seconde. Tous les Canadiens ne sont pas Normands, mais c'est l'esprit normand qui a prévalu au Canada. Les gens du midi eux-mêmes sont devenus Normands. (*Rires et bravos*)

C'est grâce aux qualités d'adresse et de tenacité de la race normande que nous avons pu, ajoute M. Fabre, surmonter tant d'obstacles et conquérir nos libertés. La Nouvelle-France aurait pu se nommer aussi, sous-titre de la grand-patrie, la Nouvelle-Normandie. (*Applaudissements*).

Je tiens particulièrement à remercier M. le Sous-Préfet d'avoir, en même temps, porté un double toast à Sa Majesté la Reine Victoria et M. le Président de la République.

La Souveraine représentée à nos yeux les précieuses libertés que nous possédons.

Placé à la tête de la France, M. le Président, par l'autorité des paroles qu'à si heureusement rappelées M. le Sous-Préfet, indique la voie du rapprochement des grands intérêts communs aux deux pays. (*Vifs applaudissements*.)

Les convives appellent ensuite à prendre la parole M. Soudan de Pierrefitte qui a eu une si grande part à la préparation de cette belle fête destinée à unir si étroitement Honfleur et Québec.

Abonnements en retard

Il est exigé par l'administration une taxe de 10 cents additionnels sur tout abonnement payé après échéance à la demande expresse de la Newspaper Collection Agency, de New-York. Nous croyons que nos lecteurs trouveront juste qu'après leur avoir expédié le journal durant un an à nos risques et périls nous soyons exemptés de payer encore les frais de perception.

Grimpeurs de distinction

Dans la série des criminels de distinction, on ne peut oublier Markariantz. Celui-là fut un véritable héros de roman. Il était admis partout et il avait su se faufiler dans l'intimité des hommes les plus respectables, qui demeurèrent effarés lorsque son procès eut fait découvrir une masse de méfaits. Les vols de Markariantz formaient un total de plusieurs millions de francs.

D'où venait-il ? On ne le savait pas très bien. De Turquie ou de Perse ? Il se disait prince. On n'en revenait point ! Un voleur, lui, ce charmant homme d'une grâce si avenante, d'une si parfaite distinction !

Markariantz était, en outre, la prodigalité même. L'argent lui coûtait si peu à gagner ! Les billets de mille francs étaient jetés par lui avec une belle insouciance.

On l'arrêta au moment où il allait contracter un magnifique mariage.

On apprit alors que Markariantz n'était qu'un faux prince. Son père était un humble marchand d'étoffes à Smyrne. Ce n'était pas le cas de lord William Nevill, qui comparaisait le 15 février dernier devant la cour d'assises d'Old-Bailey, à Londres. Lord Nevill est le fils du marquis d'Abergavenny, porteur d'un des plus grands noms de l'Angleterre. Réduit aux expédients par une existence toute de plaisirs et de désordres, il avait escroqué, au moyen de faux, près d'un demi-million.

Jamais accusé ne parut moins soupçonner que celui-là la gravité de sa situation. Habillé à la dernière mode, une fleur de cent sous à la boutonnière, il saluait les amis et les jeunes dames qui affluaient dans l'auditoire. On aurait juré qu'il recevait dans son salon.

Le jugo en éprouva une vive indignation et prononça ce réquisitoire :

— " Accusé, vous ne méritez aucune pitié. Il m'arrive souvent de voir amener ici de pauvres diables convaincus d'une faute, conseillés par la misère, le besoin l'entraînement, et je me fais toujours un devoir de les traiter avec indulgence. Vous, vous êtes né riche et noble ; vous appartenez à l'une des familles les plus anciennes des Trois-Royaumes, à une famille que vous venez de couvrir d'opprobre et de honte. Vous n'avez jamais eu à souffrir de la vie ; vous n'en avez connu que les joies et les plaisirs. Vous êtes donc plus coupable qu'aucun autre d'être devenu un escroc. Il faut que la peine soit proportionnée au crime et à la position sociale du criminel. En conséquence, je vous condamne à cinq ans de travaux forcés. "

Du coup, le beau lord changea d'attitude. En entendant prononcer la peine des galères, dit un écrivain qui assistait au procès, sa face prit une soudaine expression de terreur ; jamais face humaine ne pâlit de la sorte ; les mains tremblaient, s'ouvraient, laissaient échapper le beau chapeau de soie fourni par le meilleur chapelier de Londres ; le joyeux nocœur était devenu un spectre effrayant. Et, sur l'ordre du juge, le fils du marquis d'Abergavenny fut amené par deux gardiens pour être transféré au bagne.

AVIS

Nous prions nos abonnés de ne nous envoyer à l'avenir que des *bons postaux* ou des mandats-poste, partout où cela est possible. Les timbres ne seront reçus que comme appoint. Jusqu'à \$2.50 un mandat-poste coûte 3 cents, et un bon postal de 25 cents ou de 50 cents se vend 1 cent seulement.

Service de commission

L'administration de L'ÉGALITÉ se met à la disposition de ses abonnés pour leur expédier, aux prix marqués, tous les articles et les livres annoncés dans ce journal. Elle se charge également de transmettre sans frais les abonnements à tous journaux et revues, édités soit en Europe soit en Amérique.